



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E24481

VALABLE JUSQU'AU 13/01/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/12/1988

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 03/05/2001
68 000

Raison sociale : SARL ERIC DECHAMPS

21 RUE EMILE BENARD
76110 GODERVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE HAVRE 2000 B 299

Siret : 350 182 739 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 222780 OC

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 176086297 S 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 76086297 S 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 02 35 27 80 53

Portable : 06 13 03 23 19

Fax :

Site Internet : www.robertdechamps.fr

E-mail : eric.sarldechamps@orange.fr

Responsabilité légale :

DECHAMPS ERIC GÉRANT / DECHAMPS ERIC GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	14/11/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	17/01/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	14/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	17/01/2023
o Poêle ou insert bois	17/01/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	14/05/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	14/05/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN
PARC DES COMPETENCES
BATIMENT "NEW LARGO"
RUE DES BOIS ROND
76410 CLÉON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.